

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Loire-Atlantique
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE QUILLY

10, rue de la Mairie
44750 Quilly
02 40 91 88 05
contact@mairiedequilly.com
www.quilly.fr



ASSOCIATION LES AMIS DE PLANTÉ

10, rue de la Mairie
44750 Quilly
06 73 31 46 14
couedel.christophe@wanadoo.fr

FONDATION



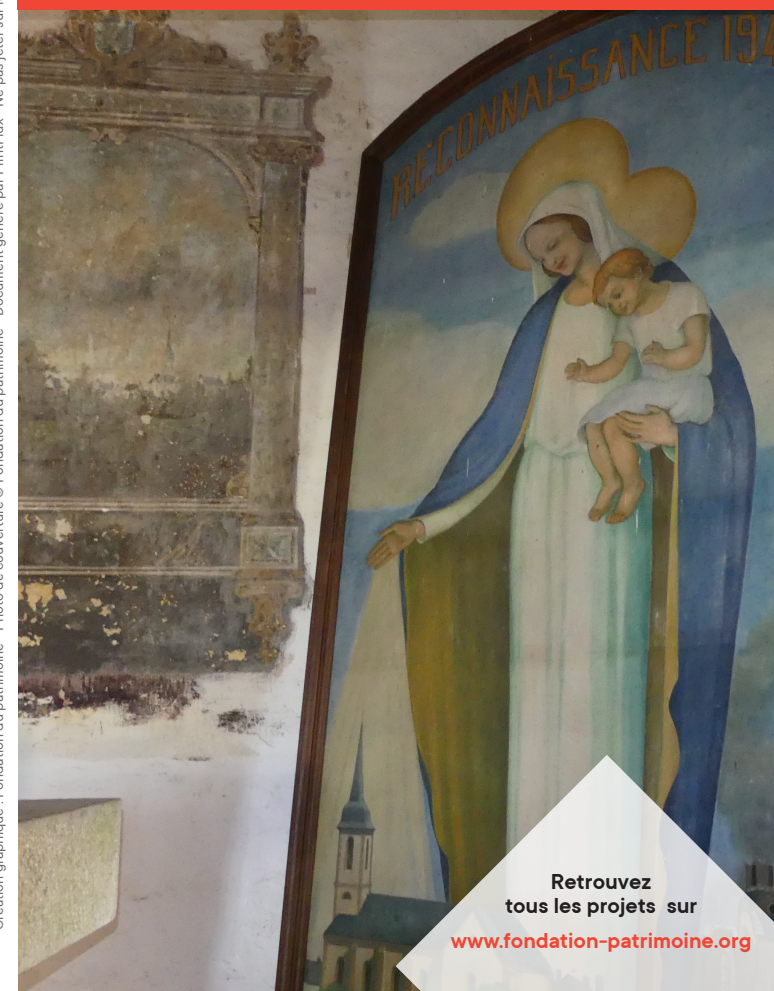
► Je donne !

Pour la
restauration des

Œuvres de la chapelle de Planté

À Quilly, en Loire-Atlantique

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Préservons ces deux symboles de Quilly !

◆ ◆ LE PROJET

La collecte de dons concerne deux peintures emblématiques de la chapelle de Planté.

La première peinture, *Reconnaissance 1945*, nécessite plusieurs interventions : traitement des déchirures, nettoyage, application d'un vernis et installation d'une protection en plexiglas.

La seconde est une fresque murale récemment redécouverte. Très abîmée, le travail à accomplir est considérable. Un nettoyage approfondi et une consolidation de la couche picturale sont nécessaires pour redonner vie à la peinture.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La chapelle Notre-Dame de Planté, construite avant le XVI^e siècle, constitue l'un des principaux trésors patrimoniaux de la commune de Quilly. Le lieu, profondément marqué par l'histoire locale, est également un site d'accueil pour les grandes foires organisées dès la fin du XIX^e siècle.

À l'intérieur de la chapelle, l'imposante peinture *Reconnaissance 1945* orne le mur derrière l'autel depuis 1949. Ce tableau au nom évocateur a été peint après la

Seconde Guerre mondiale par Paul Lemasson, sur commande des villageois reconnaissants de voir le clocher de Quilly épargné par deux bombes tombées sur le haut de la place.

Mais la chapelle avait quelques secrets à livrer ! En 2009, lors de travaux de restauration, une fresque a été mise au jour, soigneusement cachée derrière le premier tableau. Très dégradée, il est tout de même possible de discerner une représentation du bourg de Quilly.

◆ ◆ LA MOBILISATION

À terme, en plus de la restauration de ces biens patrimoniaux, l'objectif de la Commune et des membres de l'Association Les Amis de Planté est d'exposer la fresque aux yeux de tous, grâce à la mise en place d'un système articulé. Avec ce dispositif, lorsque le tableau *Reconnaissance 1945* aura retrouvé sa place d'origine sur le mur, il sera ainsi toujours possible pour les visiteurs de le déplacer afin d'observer la fresque.

Montant des travaux	26 310 € HT
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Mai 2025

Crédit photos © Fondation du patrimoine et Commune de Quilly



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Œuvres de la chapelle de Planté

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1200

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Pays de la Loire, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Œuvres de la chapelle de Planté

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐